

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

appels d'urgence Question écrite n° 32150

## Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur l'impossibilité pour une personne aphasique de contacter les services de secours. En effet, en ayant perdu l'usage de la parole, les personnes aphasiques ne sont plus en mesure de contacter les secours en cas de nécessité. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quels dispositifs existent dans le cas présent pour une demande d'intervention des secours et quelles dispositions peuvent aider les personnes aphasiques à s'équiper.

## Données clés

Auteur: M. Damien Meslot

Circonscription : Territoire de Belfort (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 32150 Rubrique : Télécommunications Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 juillet 2013, page 7134